



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 JANVIER 2016

| | | | | | |
|---------------|-----|---------------|---------------------|------------------------|----------------------|
| Présidence : | M. | Serge | BROQUARD | Maire | |
| Présent-e-s : | M. | André | CARRAT | Adjoint | |
| | M. | Patrice | MUGNY | Adjoint | |
| | M. | Benjamin | ACKERMANN | Conseiller municipal | |
| | M. | Jean-François | BEAUSOLEIL | Conseiller municipal | |
| | M. | Christophe | BONGARD | Conseiller municipal | |
| | M. | Pierre | COPPO | Conseiller municipal | |
| | M. | Rémy | DURAFOUR | Conseiller municipal | |
| | M. | Blaise | LOUP | Conseiller municipal | |
| | M. | Paolo | RODRIGUES DA GUERRA | Conseiller municipal | |
| | M. | Jacques-André | ROMAND | Conseiller municipal | |
| | M. | Joseph-Marie | THORENS | Conseiller municipal | |
| | Mme | Emmanuelle | SPINEDI | Conseillère municipale | |
| | Mme | Patricia | VELATI THIRIET | Conseillère municipale | |
| | | Mme | Caroline | RADICE | Secrétaire communale |
| | | Mme | Martine | GREMION ENGELER | Procès-verbaliste |

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2015
2. Délibération relative à l'augmentation de l'emprunt de l'immeuble 17-21 Louvière
3. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions
4. Motion déposée par Mme E. Spinedi au sujet du nouveau règlement sur le parc des logements de la commune de Presinge
5. Information sur le projet de développement villageois
6. Informations de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h. Il présente ses meilleurs vœux pour 2016 qui sera une année riche pour Presinge, dont un des principaux objectifs sera de désigner un lauréat du concours pour le projet du développement villageois d'ici la fin de l'année.

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Délibération relative à l'augmentation de l'emprunt de l'immeuble 17-21 Louvière

M. le Maire confirme que, selon l'information déjà dispensée, tous les crédits hypothécaires ont été renouvelés auprès de la BCGe et toutes les cédules existantes ont été augmentées à leur maximum.

L'emprunt de l'immeuble 17-21 Louvière n'ayant pas de cédule, l'augmentation jusqu'à 3 mio qui a été demandée doit obtenir l'approbation du Conseil municipal.

M. Beusoleil précise que les financements ont été augmentés au maximum pour dégager du cash et ainsi profiter des taux d'intérêts actuels très bas. Ainsi, le crédit concerné par la délibération de cette soirée a un taux de 0.9250% sur 10 ans.

Il ajoute que quatre biens communaux n'ont pas d'hypothèques du tout et que la commission des finances doit se pencher sur la possibilité d'en créer pour bénéficier au maximum des potentiels, la Commune de Presinge n'ayant que très peu d'emprunts par rapport à la valeur de ses biens. D'autant plus que le changement d'établissement bancaire effectué en ce début d'année permet de ramener les charges d'intérêts d'un taux moyen de 2,25% à 1%.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, **M. le Maire** lit la proposition de délibération et procède au vote.

Le Conseil municipal décide par 11 voix, soit à l'unanimité,

D'accepter une augmentation de l'emprunt de l'immeuble 17-21 Louvière à hauteur de **3'000'000.- F**, permettant de dégager des liquidités s'élevant à **420'000.- F** dans le but de financer des travaux d'entretien importants sur les immeubles communaux.

3. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions

M. le Maire revient sur la fin de service des deux sapeurs dont il a été question en décembre 2015. L'Exécutif a reçu la lettre de M. Freymond et a enregistré sa démission, mais n'ayant rien reçu de M. Buchs, il a décidé sa radiation. La compagnie commence donc l'année 2016 avec 12 sapeurs-pompiers.

M. le Maire reviendra sur le sujet de la compagnie au point 6.

4. Motion déposée par Mme E. Spinedi au sujet du nouveau règlement sur le parc des logements de la commune de Presinge

M. le Maire passe la parole à Mme Spinedi au sujet de la motion qu'elle souhaite déposer et dont il a été question lors de la séance de décembre.

Mme Spinedi lit le contenu de sa motion et souligne que son but n'est pas de revenir sur le règlement qui a été accepté et qui sera présenté aux nouveaux locataires avec le bail à loyer. Cependant, elle s'inquiète pour les anciens locataires qui vivent et participent à la vie de la commune depuis de nombreuses années. L'objectif de sa motion est de garantir que l'Exécutif discutera avec les personnes concernées par un échange de logements, afin que celui-ci se fasse dans le même immeuble ou correspondant à leur vie jusqu'alors et afin de ne pas créer une menace potentielle sur leur cadre de vie. Mme Spinedi désire être assurée qu'une discussion sera tenue avant d'imposer un changement d'appartement.

M. Mugny approuve et soutient l'esprit de cette motion et, de même que l'Exécutif, estime qu'elle complète le règlement, édité afin de favoriser les échanges et permettre le maintien des habitants dans la commune dans des conditions adaptées au format de leur famille. Il répond à l'interrogation de **M. Beusoleil** en spécifiant qu'une motion n'a rien de contraignant, mais lorsqu'il y a litige, le juge tient compte de l'esprit dans lequel elle a été rédigée pour établir son verdict.

M. le Maire souligne encore qu'en cas de conflit, c'est le Code des Obligations qui prime sur le règlement communal, puis il soumet la motion au vote des conseillers.

Le Conseil municipal demande, par 11 voix, soit à l'unanimité, au maire et aux adjoints d'appliquer le règlement sur le parc des logements de la commune de la manière suivante :

Dans le souci de maintenir une vie de village et d'éviter le départ des villageois implantés depuis de nombreuses années à Presinge, il ne peut être envisagé d'imposer un échange d'appartements à des locataires que si le nouvel objet permet au (x) locataire(s) de continuer à vivre dans un cadre de vie correspondant à celui auquel il (s) étai(en)t habitué(s).

5. Information sur le projet de développement villageois

M. le Maire a assisté ces dernières semaines, avec M. Mugny, à plusieurs séances concernant ce projet.

Ils ont appris que, contrairement à ce qui avait été annoncé, un nouvel arrêt fédéral rend un PLQ obligatoire, alors qu'auparavant le projet du lauréat du concours SIA142 tenait lieu de PLQ.

Le COPIL a pratiquement terminé de rédiger le cahier des charges de ce concours. Il est cependant envisagé de lancer plutôt un concours SIA143 qui permettrait d'intervenir en cours de travail et d'obtenir des résultats plus ciblés. Toutefois, le coût de cette version est plus élevé et le bureau d'architectes Baillif-Loponte est chargé de le chiffrer et de dresser la liste des avantages et des inconvénients avant de se décider.

Une coopérative « villageoise » a été fondée avec le nom de « Quercus » et un comité de 12 membres a été constitué. Il a été reçu par l'Exécutif qui l'a rendu attentif à l'investissement nécessaire tant en matière de temps que de coût pour participer à ce projet. Il faut effectivement compter env. Fr. 75'000.- pour le concours et env. Fr. 25 mio pour le financement des projets. Des représentants de cette coopérative vont intégrer le COPIL dès à présent.

Ainsi les coopératives obtiendront 1/3 chacune du droit de superficie, ce qui représente env. 45 appartements pour chacune.

Pour répondre à la question de **M. Thorens**, **M. le Maire** précise que le coût du PLQ est d'env. Fr. 30'000.-. **M. Mugny** tient à préciser que l'avantage est que le concours va définir l'image désirée et que le PLQ ne fera que confirmer le choix.

M. Romand s'inquiète de savoir si un changement de densification est aussi imposé. Il lui est répondu que lors des séances avec les responsables du département de l'Etat, il leur a été assuré qu'il ne serait pas exigé un taux plus élevé que 0.8, soit une moyenne de 80-90m² par logement.

Cependant, aucun PV de séance ne le mentionnant, il est convenu que l'Exécutif envoie un courrier au Département pour confirmer les propos tenus et ainsi avoir une trace écrite de cette promesse.

6. Informations de la Mairie

Compagnie des sapeurs-pompiers

M. le Maire récapitule les deux réunions qui ont eu lieu en décembre avec les responsables de Puplinge et Presinge concernant ces deux compagnies de sapeurs-pompiers. Il en résulte la décision de fusionner les deux entités pour en créer une nouvelle avec un nouveau numéro d'ici la fin de l'année en cours. La procédure est lancée et une délibération devra être votée prochainement. La compagnie aura ses quartiers à Puplinge et les exercices de 2016 sont déjà prévus en commun.

Aucune réaction négative n'a été relevée et **M. Carrat** souligne que, dans les faits, cette fusion est presque déjà effective, donnant un caractère plus dynamique et motivant pour les hommes et

permettant de réaliser de substantielles économies aux communes, tout en acquérant un matériel de qualité.

M. Rodrigues da Guerra assure à **M. Romand**, dont c'était la préoccupation, qu'un effectif d'une trentaine de personnes est bien suffisant pour couvrir un bassin de population de 3'000 habitants. Il s'agit surtout d'assurer une permanence de première intervention de 19h à 6h la semaine et pendant le weekend, sachant que la journée c'est le SIS qui officie en cas de sinistre.

Bâtiments

M. le Maire explique que les immeubles 2-10 Cordonnières ont besoin d'une rénovation lourde des fenêtres pour être conformes à la loi. Une dérogation était en vigueur depuis longtemps, mais maintenant l'Exécutif a lancé une demande d'autorisation avec l'appui de l'architecte qui a réalisé les rénovations des immeubles de la même époque situés à Lullier.

Une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'environ 1,8 mio. sera proposée au vote du Conseil municipal pour couvrir également les réfections des façades, du toit, de la chaufferie et des radiateurs. Ces travaux seront réalisés idéalement dès cet été en commençant par les fenêtres, puis continueront en 2017 avec le toit et les façades.

La Régie du Rhône a été chargée de faire des calculs sur l'impact de ces frais sur les loyers pour informer les locataires le plus rapidement possible. Il est probable que les loyers devront être augmentés de Fr. 100.- à 150.-/mois, mais les charges devraient être en baisse, ce qui devrait compenser plus ou moins cette hausse, tout sous le contrôle de la LDTR (Loi sur les démolitions, transformations et rénovations).

Les immeubles du centre du village sont considérés comme « immeubles ouvriers » par la CMNS et ne peuvent subir des transformations trop radicales pour les mettre au « goût du jour ».

Fibre optique

En réponse à la lettre qui lui a été adressée le 30.06.15 par les communes d'Arve et Lac, M. Hodgson, Conseiller d'Etat, a répondu en décembre 2015 que rien n'était prévu dans un proche avenir pour la diffusion de la fibre optique dans le canton en dehors du centre-ville.

Invitation

M. le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités le 1^{er} février 2016 à 19h par M. Thomas Läser pour un apéritif et une visite de la ferme. En effet, M. T. Läser reprendra l'exploitation du domaine familial dans 2 ans et souhaite renouer de meilleurs rapports avec les autorités.

Festival Antigal

Le 30 janvier, Pufflinge et Presinge seront les hôtes de ce festival et des billets sont à la disposition des conseillers sur demande auprès du secrétariat.

7. Propositions individuelles et questions

Mme Velati Thiriet relaie les remerciements de l'association Le Sourire de Chian Khong, bénéficiaire de l'action de Noël. Lors des manifestations de fin d'année dans les communes de Gy et de Presinge, elle a pu récolter un total de Fr. 8'000.-.

Mme Velati Thiriet souhaite savoir si une date a été planifiée pour la rénovation du préau de l'école. **M. le Maire** explique que le premier devis reçu étant excessif, une demande pour d'autres offres doit être relancée.

Mme Spinedi donne les dates fixées pour les diverses manifestations et activités organisées par sa commission :

- 1er février 2016 : petit déjeuner des aînés avec une présentation de la Police sur les vols à la fausse qualité.
- 22 mars 2016 : atelier chocolat pour les élèves de 8P
- 12 avril 2016 : apéritif pour les nouveaux habitants avec la présence de représentants des associations de la commune.

- 27 avril 2016 : petit déjeuner des aînés suivi d'une marche
- 2 juillet 2016 : promotions des écoles à Presinge
- 3 et 4 septembre 2016 : sortie des jeunes de Presinge à Europa Park.

Cette dernière activité devait initialement être organisée conjointement avec Jussy, mais celle-ci a décidé de préparer cette sortie sans collaborer avec Presinge. L'Exécutif va prendre contact pour comprendre la raison de ce changement.

M. Thorens signale que la crèche de Puplinge est ouverte et que les places réservées à Presinge sont occupées de la manière suivante :

- tranche 0-1 an : complète
- tranche 2-3 ans : une place occupée, une libre
- tranche 3-4 ans : ouvrira seulement en août 2016

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire :